



U.N.4.2

NATURE EN VILLE

Catégorie	Franges et nature	Priorité	A-B
Instance(s) responsable(s)	Communes	Instance(s) concernée(s)	Canton (SDT, SFCEP, SDM)
Stratégies sectorielles	S.U.2, S.P.1		

Description

État actuel

La question de l'intégration de la nature dans le développement urbain est une problématique de premier plan. En effet, les milieux naturels sont actuellement rares et peu valorisés en milieu urbanisé et la faible prise en compte des enjeux environnementaux dans les aménagements ou constructions péjore largement la qualité du territoire. Or la nature en ville est symbole de qualité de vie des usagers ainsi que des habitants et un outil efficace face aux changements climatiques. Les espaces végétalisés ou les plans d'eaux, même restreints, permettent par exemple de lutter efficacement contre les effets d'îlots de chaleur, de pollution atmosphérique ou sonore, ou encore d'atténuer les phénomènes d'inondations et de ruissellement.

État attendu

Bien que sous-estimés, les espaces résiduels (plate-bande, pieds d'arbres, talus, etc.) jouent également un rôle de premier plan pour abriter la faune et la flore et servent de zone relais pour les espèces. Il est donc essentiel d'améliorer les qualités écologiques des tissus urbanisés et de valoriser le rôle de la nature auprès des habitants et usagers.

Le soin apporté à la qualité écologique des milieux urbains contribue également à la lutte contre les plantes et espèces envahissantes qui, dans un contexte de changement climatique, prolifèrent au détriment d'espèces locales dont certaines populations déclinent ou sont menacées d'extinction. Une politique cohérente et coordonnée à l'échelle intercommunale contribue à lutter contre ce phénomène. Celle-ci devra permettre :

- D'augmenter la qualité du cadre de vie des habitants (espaces de loisirs, détente, lutte contre les îlots de chaleur, ...).
- De favoriser des aménagements adaptés au contexte de changement climatique (perméabilisation des sols, plantation de grands arbres favorisant l'évapotranspiration et l'ombrage, végétalisation des toitures, aménagement de plans d'eau, assurer la durabilité des plantations, entretien différencié, etc.).
- De permettre aux tissus urbains de développer des corridors écologiques continus ainsi que des zones pouvant servir de « zones relais » pour les espèces animales et végétales.
- De réduire les surfaces imperméables et d'assurer le maintien des espaces verts actuels, dans une optique d'infiltration des eaux de ruissellement.
- De sensibiliser les acteurs publics et privés aux bonnes pratiques d'aménagements des espaces non construits (ex. sentiers didactiques, communications, guides de bonnes pratiques, charte des jardins privés, etc.).

Opportunité et utilité

Opportunité: Cette mesure répond aux besoins de (3.3) poursuivre la logique de revitalisation d'espaces publics urbains et de leur mise en réseau, de (3.2) pallier au déficit de qualité des aménagements extérieurs ou encore de (2.4) préserver des espaces ouverts et de garantir une bonne qualité de vie.

Utilité principale: CE2.2: La mesure favorise notamment la mise en valeur des espaces ouverts dans la zone urbanisée.

Coordination entre transports et urbanisation

Utiliser le potentiel qu'offrent les axes de transport en tant que corridors biologiques pour autant que leurs aménagements soient pensés en faveur d'une biodiversité riche et résiliente. En effet, aujourd'hui les axes de mobilité sont davantage vecteurs de coupures écologiques et d'imperméabilisation des sols. Mais une meilleure prise en compte des problématiques environnementales lors des projets d'aménagements permettrait d'offrir un support de choix aux nombreuses espèces en recherche de milieux écologiques adéquats (toitures végétalisées, murs avec aspérités, espaces en friches, bordures de cours d'eau, sols perméables, allées plantées, quota d'arbres par place de parcs...).

Réalisation

État de coordination dans le PDC (au 01.01.21) Pas concerné

État de planification Variable, selon projets. Voir tableau récapitulatif ci-dessous.

Calendrier de mise en oeuvre

Commune	Projets	Améliorations apportées	Date
Fully	Réaménagement de la rue de la Poste	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des corridors écologiques Réduction des îlots de chaleurs urbains Amélioration de l'espace public 	Court terme
	Plan d'entretien différencié	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la biodiversité 	En cours
	Brochure sur les espèces indigènes	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une flore adaptée à son environnement Protection contre les espèces néophytes 	Distribution avec permis de construire
	Renaturation des torrents (Métin, Bossay, Echerche, Randonne)	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la biodiversité 	Court / moyen terme
	Canal de Fully	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des valeurs biologiques 	Moyen terme



Martigny	Requalification de l'avenue de la Gare	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des corridors écologiques • Réduction des îlots de chaleurs urbains • Amélioration de l'espace public 	En cours
	Parking des Vorziers : requalification Parking Semblanet	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des îlots de chaleurs urbains 	En cours
	Parking du Midi	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des îlots de chaleurs urbains 	2020-2021
	Jardin public du skatepark et pumptrack (CLCM)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'espace public 	2020-2021
	Arborisation de l'av. du Gd-St-Bernard	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des corridors écologiques • Réduction des îlots de chaleurs urbains • Amélioration de l'espace public 	2021
	Place du Manoir	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des îlots de chaleurs urbains • Amélioration de l'espace public 	2021
	Digues de la Dranse	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'espace public • Augmentation de la biodiversité • Amélioration des corridors écologiques 	2020-2030
	Parc de jeu	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la biodiversité • Amélioration de l'espace public 	Mises à jour régulières
Martigny-Combe	Requalification des routes et place du centre de Martigny-Croix	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des corridors écologiques • Réduction des îlots de chaleurs urbains • Amélioration de l'espace public 	2021
	Requalification des cheminements, Plan Cerisier	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'espace public 	En cours
	Requalification des cheminements, berges de la Dranse	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'espace public • Augmentation de la biodiversité • Amélioration des corridors écologiques 	2025
	Création d'un sentier des essences locales	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public et des habitants aux espèces végétales locales 	En suspens

Autres

Fiches concernées du PDC

A.11, C.2,
Thèmes transversaux
« Changements climatiques »

Fiches concernées du PDi

N3

Impacts sur les domaines transversaux

Les mesures localisées peuvent concerner ou avoir un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPA**ir / **OP**B / ORNI / OPAM / **OS**ites

Environnement vert : **OE**aux / **OS**ol / OFo / OPN

Dangers naturels. Liés au Rhône, ils disparaîtront avec la réalisation du projet R3

Agriculture

Surfaces d'asselement

Lien avec les autres mesures

U.N.4.1 Traitement des franges urbaines

U.EP.4.1 Requalification des espaces publics

P.R.4.2 Prolongation des espaces publics vers le Rhône

P.B.4.2 Revitalisation des canaux

P.B.4.3 Projets nature

Documents mis à disposition

- Nature en Ville, Agenda 2030 (Canton du Valais, 2020).
- Brochure réseau écologique urbain (Ville de Lausanne, 2020)
- Guide des aménagements extérieurs de la Ville de Sion, (Ville de Sion, 2018)
- Mobile(s) par nature – Petits et grands enjeux des infrastructures écologiques (hepia, 2020)

